

NATURE DE L'ÉPREUVE ET ORGANISATEUR :

Courses de Stand-Up Paddle sur le lac de Chambon-sur-Lac dans le Puy-de-Dôme (63), organisées par l'association **Outdoor Concept 63**.

DEPART :

Samedi 19 juin 2021 au base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac

- **14h** : LONGUE DISTANCE et COURTE DISTANCE

PARCOURS :

LONGUE DISTANCE 10 km

Le départ main libre, se fait derrière la ligne de départ, planche et pagaie sont récupérées avant la mise à l'eau. Le parcours est matérialisé par des bouées que vous devrez passer par tribord (droite). Vous devrez effectuer 3 tours avant de déposer planche et pagaie en bord de plage et de repasser, main libre, sous l'arche d'arrivée.

COURTE DISTANCE 3.5 km

Le départ main libre, se fait derrière la ligne de départ, planche et pagaie sont récupérées avant la mise à l'eau. Le parcours est matérialisé par des bouées que vous devrez passer par tribord (droite). Vous devrez effectuer 1 tour avant de déposer planche et pagaie en bord de plage et de repasser, main libre, sous l'arche d'arrivée.

RETRAIT DOSSARDS :

Samedi 19 juin 2021, à partir de 12h30, base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas.

- **10 km** : Course ouverte à partir de 15 ans, pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire. Modèle à télécharger.
- **3.5 km** : Course ouverte à partir de 11 ans, pour les moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire. Modèle à télécharger.

FRAIS D'INSCRIPTION :

10 km : 16 € / **3.5 km** : 11 €

Ce qui comprend

- Accès aux **Douches**
- Dotation d'accueil à tous les participants.
- Puces électroniques de chronométrage.
- Dotation d'accueil pour chacun des inscrits
- 2 Ravitaillements

Possibilité de location du matériel : Planche, pagaie, gilet : 30€

INSCRIPTION ET DOCUMENTS A FOURNIR :

Pour toutes les courses

Inscription avant le 17 juin 2021 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sporttips.fr

Les documents (licences ou certificat médical) sont à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 17/06/2021

Documents papier (Certificat médical, Licence, ...) seront envoyés à :

Sporttips – Festival Outdoor de la Vallée Verte

BP 20019

83521 Roquebrune sur Argens cedex

ou en format numérique à support@sporttips.fr

Document justificatif : conformément aux articles de la réglementation des manifestations SUP Race et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation

- d'une licence délivrée par la FFS ou la FFCK ou la FFV en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique Stand Up Paddle en compétition ou du sport en compétition ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, ou à la pratique Stand Up Paddle en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.

En cas de maladie ou d'accident,

L'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le 5 juin 2021 (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Garantie individuelle annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sporttips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 5 juin 2021. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

Échanges de dossards

Ils seront acceptés en vous adressant à support@sporttips.fr jusqu'au 5 juin 2021, Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Possibilité de vérifier votre inscription sur traversee-vallee-verte.com

En cas d'annulation due à la COVID 19, alerte météo, l'interdiction de passage sur les secteurs prévus... jusqu'au 5 juin 2021 remboursement 95 %, jusqu'au 12 juin 2021 remboursement 85%, jusqu'au jour des courses aucun remboursement.

RAVITAILLEMENTS :

Un ravitaillement sur le parcours au bord de l'eau et un à l'arrivée.

SECURITE :

La sécurité est assurée sur l'eau par des BEES, et sur les berges par une équipe de secouristes et un médecin. Tout compétiteur considéré en danger, ou est en difficulté, sera stoppé sur décision des responsables sécurité, le compétiteur devra suivre les instructions de celui-ci.

Si vous êtes témoin d'un accident, obligation de porter assistance, donner rapidement et correctement l'alerte. Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve. Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

MATERIEL OBLIGATOIRE :

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu aquatique ; le matériel est obligatoire pour toutes les courses

Les pratiquants doivent porter en permanence un équipement individuel de flottabilité marqué CE et au minimum de 50N.

Si la température de l'eau est inférieure à 17°C, le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen sera exigé.

Le port du leash est obligatoire durant la totalité de la course, pour toutes les courses.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

La possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique en compétition est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur concerné.

JURY D'EPREUVE :

Il se compose :

- Du directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- d'un BEES

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

RESULTATS & RECOMPENSES :

17h00, base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas.

Pour chaque course : récompenses aux 3 premières et 3 premiers

MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE :

Dans ce cadre, nous ne distribuerons pas de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres éco-tasses. Des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

VIE PRIVEE, INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation aux 'Chambon Paddle Race que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFV et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

DROIT A L'IMAGE :

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.